

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

56 ème ANNÉE - NUMÉRO 798

09 AOÛT 2002 - 150 Francs CFA

BÉNIN : L'ÉGLISE CATHOLIQUE DEMANDE UNE CHAÎNE DE TÉLÉVISION

Entretien avec le Père Alfonso Maria Bruno, Franciscain de l'Immaculée, responsable du projet.

Au Bénin, l'Église catholique a décidé de se lancer dans la grande aventure télévisuelle. Répondant au nouvel appel à candidature de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (H.A.A.C), elle a déposé un dossier de demande d'extension du rayon d'action de Radio Immaculée Conception (R.I.C.), la radio diffusion catholique du Bénin. Le but est d'atteindre les régions du pays non couvertes par le signal F.M. de la R.I.C. Mais la grande nouveauté pour le pays est la demande de fréquence de l'Église catholique pour une télévision non commerciale à diffusion conventionnelle: *Télé Immaculée Conception (T.I.C.)*.

Ce projet a été confié à la Congrégation des Frères Franciscains de l'Immaculée. Il est piloté par le père Alfonso Maria Bruno F.I., supérieur de la communauté au Bénin et directeur de R.I.C.

Voici le texte de l'entretien exclusif accordé à R.I.C. par le père Alfonso Maria Bruno F.I., lors de l'émission «Espace-Temps».

R.I.C : Père Alfonso Maria Bruno, ce projet de télévision catholique pour le Bénin est une initiative courageuse et audacieuse. Quels sont les sentiments qui vous animent une semaine après la date limite de dépôt des dossiers pour les promoteurs de radio et T-V privés, candidats ?

Père Alfonso Maria Bruno : En tant que religieux et chrétien, c'est tout d'abord une grande confiance en Dieu et puis aux hommes, responsables de la chose publique, qui devront nous octroyer la fréquence pour une chaîne de télévision. Le faire répond à la libéralisation de l'espace audiovisuel lancée en 1997 dans le pays. Par

ailleurs, cela représente une étape importante dans l'histoire de la jeune démocratie béninoise. C'est aussi le début d'une démarche qui permet, sur le front médiatique, l'expression plurielle, le droit à la parole, la libre opinion de chaque citoyen pour la croissance et la participation à la vie pays.

R.I.C : Pourquoi ce désir d'une télévision catholique ?

Père Alfonso Maria Bruno : Notre initiative découle de la responsabilité que nous ressentons envers nos frères et sœurs, et l'histoire. C'est en même temps le désir de servir l'homme et les hommes de notre époque et du pays par la vérité, la liberté et la recherche du progrès qui ne peuvent pas s'écartier du droit à l'information aussi bien qu'au droit à la communication qui lui est propédeutique. Sans nul doute, l'Église

catholique partage, avec l'État, le souci de l'épanouissement de l'homme dans sa dignité personnelle naturelle et surnaturelle. Et comme nous l'avons évoqué à l'occasion de la demande d'octroi de fréquence pour la radio, nos actions ne s'arrêtent pas tout simplement à l'annonce directe de la Parole de Dieu ou des activités proprement religieuses. Elles s'étendent aussi au secteur social : école, éducation, santé, promotion humaine, droit, etc. Loin d'être un secret, nous savons tous que les mass media constituent, aujourd'hui, un moyen, un support de vulgarisation dans les différents domaines que je viens de citer. Nous avons donc conçu ce projet pour mettre notre volonté d'avoir une chaîne de télévision au service, entre autres, de la moralisation de la vie publique dont on parle beaucoup aujourd'hui. En clair, nous ne ciblons pas uniquement un public catholique. Loin de

(Lire la suite à la page 9)

nécessité d'un contre-pouvoir local indépendant dans un état de droit

Introduction

Les municipales consacrent en principe la mise en place quasi définitive des structures organiques de démocratisation à la base, et d'enracinement de l'État de droit. Elles constituent, en effet, l'étape qui marque le délestement du pouvoir central, de certaines de ses attributions et prérogatives régionales, au profit des collectivités territoriales décentralisées, et spécifiquement des couches laborieuses locales, appelées à prendre en main leur propre destinée, quant à la gestion quotidienne de leur active vie socio-professionnelle.

Certes, la loi portant charte des partis politiques reconnaît à ceux-ci des priviléges en matière d'animation de la vie citoyenne, à travers leur participation au suffrage universel et à la gestion de la chose publique.

Cependant, à observer le mode fonctionnel de certains partis, caractérisés par

(Lire la suite à la page 6)

LES JEUNES ET LES MÉDIAS



évidence.

Assez fréquemment, la télévision devient pour les jeunes le principal point de référence, avec des valeurs et des fonctions qui ne sont pas adaptées, car elles exercent une influence négative sur leur développement, surtout quand son usage prolongé va pratiquement jusqu'à remplacer la présence des parents. Si tout le monde semble être d'accord pour affirmer que toute forme d'exploitation médiatique des mineurs doit être exclue, il faut toutefois reconnaître que les programmes qui leur sont destinés et qui répondent à leurs exigences sont peu nombreux. Il est donc urgent de mettre au point des programmes qui, dans le respect des dynamiques pédagogiques et des valeurs éthiques tiennent compte de la sensibilité et des exigences éducatives des jeunes.

Il faut ensuite considérer que les mineurs, seuls ou aux côtés de leurs parents, suivent aussi les programmes de tous les jours. Les précautions adoptées pour signaler les types d'émissions sont sans aucun doute très utiles, mais elles ne peuvent en aucun cas servir d'alibi

(Lire la suite à la page 9)

MOUVEMENT MONDIAL DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS

« CONVERSATIONS RÉGIONALES 2002 » UNE PROPRIÉTÉ POUR UN MONDE DE JUSTICE ET DE PAIX

On parle déjà au passé. Cependant les résolutions issues de ses travaux demeurent vivantes lettres de lumière pour l'avènement d'un monde de justice et de paix. Il s'agit bel et bien de la 5^e rencontre internationale dénommée «Conversation régionales 2002» tenue au Centre Anouraï d'Abomey-Calavi du 8 au 11 juillet dernier.

BÉNIN 2002 : SOUS LE SIGNE DE LA FOI, DE LA CHARITÉ ET DE L'ESPÉRANCE

En provenance de quinze pays de la sous-région : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo Brazza, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Mali, Niger, Rwanda, Sierra Leone, Togo et du Secrétariat international du mouvement sis à Bruxelles (Belgique), les hommes et les femmes, militantes, militants et sympathisants du Mouvement des Travailleurs Chrétiens viennent de hisser au pavillon, l'un des précieux flambeaux de leur plan d'action : «répondre aux défis de notre temps par l'action des travailleurs et apporter leur pierre à la construction d'une société démocratique, digne et juste».

Les cérémonies d'ouverture des travaux ont eu lieu dans l'après-midi du lundi (Lire la suite à la page 2)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE**ÉLECTIONS MUNICIPALES DU
1^{ER} DÉCEMBRE 2002****LE PRÉSIDENT KÉRKOU FERME
SUR SES ÉCHÉANCES**

Depuis quelques jours certains éléments qui manquaient pour apprécier la volonté du chef de l'État de tenir réellement les élections municipales dans le délai précisément annoncé se précisent et se renforcent. Et de ce point de vue, les dix derniers jours ont été riches en déclarations et actes confirmant la volonté et la détermination du président de la République de tenir les élections municipales et communales coûte que coûte le 1^{er} décembre prochain. Et pour cause, le chef de l'État voit dans la tenue de ces élections, la vitalité de la démocratie béninoise. En effet, lors de son discours adressé à la Mation à l'occasion de 42^{me} anniversaire de notre indépendance, le président Kérékou a déclaré en substance : « *Comme vous le savez, les élections municipales tant attendues marqueront dans les faits, à partir du 1^{er} décembre 2002, l'avènement portant la décentralisation dans notre pays.* »

« *Alors, l'organisation et la gestion démocratiques des collectivités seront assurées par les élus locaux. Grâce à cette profonde mutation de l'architecture institutionnelle de notre pays, la démocratie béninoise réalisera une avancée qualitative et décisive, en garantissant par l'instauration du pouvoir local :* »

— la participation effective, entière et responsable du citoyen à la gestion de la chose publique ;

— le rapprochement de l'administration du citoyen là où il vit et travaille ;

— la prise en charge par les populations locales de leurs propres affaires, selon leur vision, leurs problèmes concrets et leurs priorités ;

— La création des conditions de mise en valeur du potentiel économique de chaque localité en vue de son développement ;

— Dès leur installation, les organes du pouvoir démocratique local, véritable animatrice de la démocratie à la base, donneront une nouvelle impulsion à l'en-

semble des activités de la vie politique, économique et socioculturelle dans notre pays... »

Une semaine plus tard, le gouvernement réuni en conseil des ministres ordinaire le mercredi 07 août 2002 prend quatre projets de décrets relatifs aux élections municipales.

Le premier portant fixation du montant du cautionnement non remboursable à payer par les candidats aux élections communales ou municipales ; le deuxième portant création de la commission nationale des finances locales : le troisième portant détermination de la somme forfaitaire de frais de campagne électorale à allouer par l'Etat aux candidats aux élections municipales ou communales et un quatrième portant organisation et fonctionnement de l'administration départementale.

Sans ambiguïté, le président de la République, de par ses gestes affiche, du moins théoriquement, sa volonté de boucler par l'organisation des élections municipales la boucle du processus démocratique au Bénin. Ce qui pourrait provoquer le déclenchement du processus démocratique au Bénin pour son développement global. Mais à environ trois mois de la date fatidique, rien n'est encore gagné, au regard du retard que l'on prend déjà par rapport à l'installation de la Commission électorale nationale autonome (CENA). Mais la situation est plus importante lorsqu'on se rend compte de toutes les tractations politiciennes qui se tramant à l'Assemblée nationale pour la désignation des membres de cette structure et qui pourraient être préjudiciable à l'organisation correcte du scrutin si on n'y prenait garde. Peut-être pour une fois au moins dans le cours de notre démocratie, la deuxième institution de l'Etat qui est l'Assemblée nationale devrait soutenir sans arrière-pensée la volonté de l'Exécutif de concrétiser au plus vite la mise en œuvre de la décentralisation au Bénin. Le pays y gagnera.

Félicien SÉDJRO

« CONVERSATIONS RÉGIONALES 2002 »

(Suite de la première page)

08 juillet 2002. C'était dans la salle de conférence de la maison d'accueil MASA du Centre Anouraï d'Abomey-Calavi. D'émouvantes animations assurées par des aveugles et amblyopes du Centre de protection des mal-voyants de Ségbeyé, ont mis du baume au cœur à tout le monde. L'assistance a eu droit à différentes allocutions venant de : MM. Christophe Michozonzo, président du MTC-Bénin, Uzziel Twagilimana, représentant de l'ONG international au service du mouvement ouvrier chrétien belge (Solidarité Mondiale), Joseph Camara, porte-parole

du Mouvement mondial des travailleurs chrétiens (MMT). Son Excellence Monseigneur Marcel Léon Honorat Agboton, représenté par l'abbé Delphin Vigan, directeur des œuvres de l'archidiocèse de Cotonou, Madame le ministre béninois de la famille, de la protection sociale et de la solidarité, Claire Hougan Ayemonna.

Dans la diversité de leurs messages chargés d'espérance, ils ont su encourager les participants sur le chemin de la proclamation de la « Bonne Nouvelle », du travail bien fait pour la gloire de Dieu et le bien-être des hommes.

**TRAVAIL HUMAIN, UN TRAVAIL JUSTE,
DIGNE ET RECONNUS**

C'était l'un des thèmes principaux qui ont meublé ces trois jours d'intenses activités ici résumées en cinq séquences :

— *Mise en commun des enquêtes nationales sur les thèmes : « identité du Mouvement dans sa pratique aujourd'hui et demain » et « le travail humain, un travail juste, digne et reconnus ».*

— *Conférence-débats sur la réalité du travail et des travailleurs au XXI^e siècle.*

— *Défis et engagements des Mouvements nationaux.*

— *Relations des Mouvements nationaux avec la Coordination de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (MMTC, MMTC et Solidarité mondiale).*

— *Célébration eucharistique de clôture.*

Clôturés le 11 juillet dernier, les travaux des cinquième « Conversations régionales 2002 » se sont déroulés dans un esprit fraternel et chrétien.

À la fin des travaux, chaque nation représentée a pris un engagement concret avec défis, stratégies et perspectives face à une certaine classe de sa population cible. Au Bénin, la cible demeure les enfants placés et communément appelés « vidomègou » ; au Cameroun : les travailleurs du secteur informel ; au Congo : les militants sans emplois du MTC-Congo ; en Côte d'Ivoire : dix jeunes filles-mères du quartier de Niamba de Bouaké ; au Gabon : les vendeuses de la banane plantain du quartier PK 18 de Libreville ; au Niger : les femmes coiffeuses ; au Ghana : les enfants de la rue ; au Mali : les jeunes aide-ménagères de Bamako ; en République centrafricaine : les femmes analphabètes ; en Sierra-Leone : les jeunes veuves victimes de la guerre ; au Togo : les déflâtes.

En venant au Bénin, les organisateurs des « Conversations régionales 2002 » ont fixé des objectifs à leurs actions. Il s'agit de :

— retrouver l'identité du travailleur et de la travailleuse d'aujourd'hui ;

— rendre la dignité au travail pour la valorisation de toutes les nouvelles catégories de travailleurs et travailleuses d'aujourd'hui ;

— humaniser le travail afin qu'advienne un travail juste, digne et reconnu par tous et par toutes ;

— promouvoir la solidarité entre travailleurs et travailleuses de différentes catégories pour qu'ensemble ils / elles soient acteurs / actrices d'un monde solidaire ;

— *restructurer et consolider les mouvements pour le renforcement des capacités des membres et des travailleurs/travailleuses à travers la formation et l'information.*

Tout au long de leurs travaux, d'un même cœur et d'une même voix, les participants ont reconnu, dans ces objectifs, les plus petits gestes et les plus petites paroles qui sont déjà des actions à l'image de la petite graine dont parle la « Bonne Nouvelle », petite graine qui grandit malgré tous les obstacles.

Confiants en la miséricorde du Seigneur et en sa présence indéfectible à la source de leurs prises de conscience, gestes, paroles et actions, ils ont unanimement renouvelé leur engagement à la proclamation et au partage de la « Bonne Nouvelle » de Vie dans leurs entourages les plus immédiats.

Ensemble et de tout cœur, accompagnés les membres du Mouvement des Travailleurs Chrétiens dans leur plan d'action et résolutions avec sur les lèvres et dans les yeux ce cri de foi, d'espérance et de charité :

Je l'aime, ce monde !

Qu'est-ce qui ta pris, Seigneur, de créer ce monde pareil ? Ce monde où résonnent les maux : précarité d'emploi, chômage, licenciement abusif, maladie provoquée souvent par l'homme lui-même, peur du lendemain incertain, violence, assassinat crapuleux et gratuit, avortement devenu mode de vie, clonage, etc.

Et pourtant, Seigneur, je l'aime, ce monde !

C'est dans ce monde où je suis né que Tu m'appelles à me laisser sensibiliser par ces cris qui réclament sans cesse justice, liberté, solidarité, partage, réconciliation, amour, etc.

C'est dans ce monde que Tu nous appelles à créer, à innover, etc.

C'est dans ce monde, qu'à ta suite, nous voulons prendre des risques, prendre le chemin de solidarité, le chemin de compassion, le chemin d'amour vrai, prendre notre croix à ta suite.

Sois à nous Seigneur, Créateur du monde.

Sois avec nous, car la route est rude.

Et sans ta grâce, nous ne pouvons rien.

Brice C. Ouinsou



DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS

ATACORA - DONGA

DES PESTICIDES RESPONSABLES DE LA MORT DE 6 PERSONNES À GORI

Il existe des produits pour traiter le maïs, tel le "Lindane", un insecticide retiré du marché depuis. Des études effectuées dans le domaine de la toxicologie révèlent que les agriculteurs, même dans les pays industrialisés, sont fréquemment victimes des pesticides qu'ils emploient. A cause de la nocivité des produits, mais également de l'imprudence de ces agriculteurs.

Nous avons malheureusement maintes fois déjà fait état dans nos colonnes de ce que certaines de nos populations rurales sont exposées de manière répétée à ces produits. Cela se solde par des cas fréquents d'intoxication alimentaire.

Il y a de cela environ un mois, précisément le 27 juillet 2002, ça a été le choc à Gori, sous-préfecture de Kénou. Six morts et cinq rescapés tous membres d'une même famille. Telle a été l'issu fatal d'un dîner familial auquel les onze personnes ont pris part ce jour-là. Ce repas avait été préparé à base de sorgho dont les graines avaient été auparavant traitées avec un insecticide pour les semaines.

Aussitôt informées de cette situation qui a tourné au drame, les autorités préfectorales ont décidé de jouer sans réserver la carte de la compassion et de la solidarité envers la famille des victimes. Ainsi, une délégation conduite par le préfet Edouard André Ouini-Ouwo s'est-elle rendue dans la localité affligée de Gori pour y rencontrer la famille éproulée.

Après la présentation des condoléances, la délégation a tenu une séance de sensibilisation à l'intention des populations. Elle les a invités, entre autres, à ne pas cultiver le coton autour des habitations, et à ne pas déposer les insecticides à la portée des enfants, à ne pas utiliser dans les maisons les produits toxiques pour tuer les souris, à éviter l'utilisation, des flacons et des récipients ayant contenu un insecticide quelconque.

Au terme de ladite visite, le préfet Edouard André Ouini-Ouwo a remis une enveloppe d'un montant de 100 000 FCFA à la famille des victimes.

ATLANTIQUE - LITTORAL

ASSOCIER MÉDECINE TRADITIONNELLE ET MÉDECINE MODERNE : L'EXPÉRIENCE DU "CRISTI"

Les membres du Centre de recherche et d'intervention sanitaire et thérapeutique intégrée (CRISTI) ont tenu récemment à l'Institut de développement endogène (IDEE) de Ouidah, une séance de travail avec le ministre de la Santé publique, Mme Céline Seignan Kandissoum. Au cours de cette rencontre, les membres du CRISTI, l'organisme constitué de traditionnelles, de sociologues et d'agents de la médecine conventionnelle, ont insisté sur la nécessité pour l'Etat béninois de légiférer pour la collaboration entre les deux types de médecine.

En effet, au lieu d'être complémentaires dans l'intérêt des populations, médecine traditionnelle et médecine moderne ou conventionnelle campent, chez nous, sur des positions rivales de "chasse-gardée".

Soucieux de se démarquer des clichés ubuesques qui sont parfois attribués aux tradipraticiens, les membres du CRISTI ont

présenté leurs expériences en matière d'accouplement, un phénomène qui selon eux : réserve bien des surprises aux spécialistes. Ils ont, par ailleurs, affirmé avoir enregistré des succès dans la thérapie antivirale à base de plantes notamment sur les maladies opportunistes du VIH / Sida. La décatépharie, le spiritualisme, les dix commandements de la nature (dix commandements de Dieu), les plantes et autres sont les méthodes et moyens de traitement des patients qui recourent au service du Cristi.

Pour le ministre de la Santé publique, l'élaboration des bases de la collaboration entre ces deux types de médecine doit suivre un certain processus pour éviter toute dérive. Elle a été comme condition, entre autres, la mise en place d'un jardin botanique national.

Le ministre a en outre émis l'idée que les étudiants de la Faculté de médecine puissent effectuer des stages au CRISTI.

BORGOU-ALIBORI

RENCONTRE BILATÉRALE TRANSFRONTALIÈRE BENIN-NIGER

Une rencontre entre autorités administratives des départements du Borgou/Alibori au Bénin et de Dosso au Niger, s'est déroulée mardi 29 juillet 2002 au motel de Kandi pour tenter de trouver des solutions aux difficultés des populations des deux départements concernant la transhumance afin de permettre la libre circulation des personnes et des biens.

Cette réunion aura permis aux autorités de traiter des questions liées à la relance des rencontres du comité bilatéral Dosso-Borgou ainsi qu'à la relance des rencontres périodiques des forces de défense et de sécurité des entités frontalières respectives. D'autres questions spécifiques telles que la transhumance et la gestion des ressources naturelles ont aussi été traitées par les autorités du Niger et du Bénin.

Pour M. Laouali Moutari, préfet de Dosso, certains événements intervenus ces derniers temps, ont causé beaucoup de préjudices à des compatriotes nigériens. Certains ont même selon M. Laouali perdu leur liberté et leurs biens. Les événements survenus à Karimana, suite à des affrontements entre agriculteurs et éleveurs illustrent bien ces difficultés, a précisé le représentant nigérien.

"La recherche des solutions consen-
suelles à ces difficultés et problèmes, constitue pour nous, une préoccupation majeure", a déclaré M. Laouali Moutari. Ce dernier a vivement souhaité que ses compatriotes encore détenus à la prison civile de Kandi soient libérés. On souligne de source informée que depuis mars dernier, le préfet W a été enlevé par des transhumants.

"LA CROIX DU BENIN"

Redaction et Abonnements : "LA CROIX DU BENIN", B.P. 105 - TEL. (229) 32-11-19, COTONOU (République du Bénin)

Comptoir : C.C.P. 12-76 COTONOU

Directeur de Publication : BARTHELEMY ASSOGBA CAPO

Dépôt légal n° 945

Tirage : 4 500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement à "La Croix du Benin" :
10000 F CFA (12,26 €)
20000 F CFA (24,52 €)
30000 F CFA (36,78 €)

40000 F CFA (48,94 €)

50000 F CFA (61,10 €)

60000 F CFA (72,26 €)

70000 F CFA (83,42 €)

80000 F CFA (94,58 €)

90000 F CFA (105,74 €)

100000 F CFA (116,91 €)

110000 F CFA (128,08 €)

120000 F CFA (139,25 €)

130000 F CFA (150,42 €)

140000 F CFA (161,59 €)

150000 F CFA (172,76 €)

160000 F CFA (183,93 €)

170000 F CFA (195,10 €)

180000 F CFA (206,27 €)

190000 F CFA (217,44 €)

200000 F CFA (228,61 €)

210000 F CFA (239,78 €)

220000 F CFA (250,95 €)

230000 F CFA (262,12 €)

240000 F CFA (273,29 €)

250000 F CFA (284,46 €)

260000 F CFA (295,63 €)

270000 F CFA (306,79 €)

280000 F CFA (317,96 €)

290000 F CFA (329,13 €)

300000 F CFA (340,30 €)

310000 F CFA (351,47 €)

320000 F CFA (362,64 €)

330000 F CFA (373,81 €)

340000 F CFA (384,98 €)

350000 F CFA (396,15 €)

360000 F CFA (407,32 €)

370000 F CFA (418,49 €)

380000 F CFA (429,66 €)

390000 F CFA (440,83 €)

400000 F CFA (451,99 €)

410000 F CFA (463,16 €)

420000 F CFA (474,33 €)

430000 F CFA (485,50 €)

440000 F CFA (496,67 €)

450000 F CFA (507,84 €)

460000 F CFA (518,01 €)

470000 F CFA (529,18 €)

480000 F CFA (539,35 €)

490000 F CFA (550,52 €)

500000 F CFA (561,69 €)

510000 F CFA (572,86 €)

520000 F CFA (583,03 €)

530000 F CFA (594,20 €)

540000 F CFA (605,37 €)

550000 F CFA (616,54 €)

560000 F CFA (627,71 €)

570000 F CFA (638,88 €)

580000 F CFA (649,05 €)

590000 F CFA (659,22 €)

600000 F CFA (669,39 €)

610000 F CFA (679,56 €)

620000 F CFA (689,73 €)

630000 F CFA (699,90 €)

640000 F CFA (709,07 €)

650000 F CFA (719,24 €)

660000 F CFA (729,41 €)

670000 F CFA (739,58 €)

680000 F CFA (749,75 €)

690000 F CFA (759,92 €)

700000 F CFA (769,09 €)

710000 F CFA (779,26 €)

720000 F CFA (789,43 €)

730000 F CFA (799,60 €)

740000 F CFA (809,77 €)

750000 F CFA (819,94 €)

760000 F CFA (829,11 €)

770000 F CFA (839,28 €)

780000 F CFA (849,45 €)

790000 F CFA (859,62 €)

800000 F CFA (869,79 €)

810000 F CFA (879,96 €)

820000 F CFA (889,13 €)

830000 F CFA (899,30 €)

840000 F CFA (909,47 €)

850000 F CFA (919,64 €)

860000 F CFA (929,81 €)

870000 F CFA (939,98 €)

880000 F CFA (949,15 €)

890000 F CFA (959,32 €)

900000 F CFA (969,49 €)

910000 F CFA (979,66 €)

920000 F CFA (989,83 €)

930000 F CFA (999,00 €)

940000 F CFA (1009,17 €)

950000 F CFA (1019,34 €)

960000 F CFA (1029,51 €)

970000 F CFA (1039,68 €)

980000 F CFA (1049,85 €)

990000 F CFA (1059,02 €)

1000000 F CFA (1069,19 €)

1010000 F CFA (1079,36 €)

1020000 F CFA (1089,53 €)

1030000 F CFA (1099,70 €)

1040000 F CFA (1109,87 €)

1050000 F CFA (1119,04 €)

1060000 F CFA (1129,21 €)

1070000 F CFA (1139,38 €)

1080000 F CFA (1149,55 €)

1090000 F CFA (1159,72 €)

1100000 F CFA (1169,89 €)

1110000 F CFA (1179,06 €)

1120000 F CFA (1189,23 €)

1130000 F CFA (1199,40 €)

1140000 F CFA (1209,57 €)

1150000 F CFA (1219,74 €)

1160000 F CFA (1229,91 €)

1170000 F CFA (1239,08 €)

1180000 F CFA (1249,25 €)

1190000 F CFA (1259,42 €)

1200000 F CFA (1269,59 €)

1210000 F CFA (1279,76 €)

1220000 F CFA (1289,93 €)

1230000 F CFA (1299,10 €)

1240000 F CFA (1309,27 €)

1250000 F CFA (1319,44 €)

1260000 F CFA (1329,61 €)

1270000 F CFA (1339,78 €)

1280000 F CFA (1349,95 €)

1290000 F CFA (1359,12 €)

1300000 F CFA (1369,29 €)

1310000 F CFA (1379,46 €)

1320000 F CFA (1389,63 €)

1330000 F CFA (1399,80 €)

1340000 F CFA (1409,97 €)

1350000 F CFA (1419,14 €)

1360000 F CFA (1429,31 €)

1370000 F CFA (1439,48 €)

1380000 F CFA (1449,65 €)

1390000 F CFA (1459,82 €)

1400000 F CFA (1469,99 €)

1410000 F CFA (1479,16 €)

1420000 F CFA (1489,33 €)

1430000 F CFA (1499,50 €)

1440000 F CFA (1509,67 €)

1450000 F CFA (1519,84 €)

1460000 F CFA (1529,01 €)

1470000 F CFA (1539,18 €)

1480000 F CFA (1549,35 €)

1490000 F CFA (1559,52 €)

1500000 F CFA (1569,69 €)

1510000 F CFA (1579,86 €)

1520000 F CFA (1589,03 €)

1530000 F CFA (1599,20 €)

1540000 F CFA (1609,37 €)

1550000 F CFA (1619,54 €)

1560000 F CFA (1629,71 €)

1570000 F CFA (1639,88 €)

1580000 F CFA (1649,05 €)

1590000 F CFA (1659,22 €)

4 CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

LES REPRÉSENTATIONS COLLECTIVES DE LA DÉFAITE MILITAIRE DE BÉHANZIN EN 1894

L'impérialisme français, dans sa politique de conquête de nouveaux espaces en Afrique au XIX^e siècle, a jeté son dévolu sur le royaume du Danhomé. C'était sous le règne de Béhanzin (1889-1894).

Notre objectif n'est pas une étude exhaustive du déroulement et des différentes périodes de cette guerre aux multiples rebondissements, mais une approche de ses causes. Parmi celles-ci, nous nous contenterons de n'aborder que les représentations collectives de cette défaite.

La plus grande guerre livrée par les Français dans leur politique de mainmise sur la moitié méridionale du Dahomey durant le quart de siècle à cheval sur le XIX^e et le XX^e siècles a été celle qui les a opposés au roi du Danhomé, avec des fortunes diverses. Nombreuses sont les études consacrées aux causes de la défaite aboméenne. Elles se ramènent, pour l'essentiel, au déséquilibre des forces militaires en présence, en dépit de la résistance héroïque des troupes du Danhomé, saluée par l'adversaire français, beaucoup mieux équipé. Mais les populations elles, tout en ne négligeant pas cette donnée fondamentale de la polémologie¹, projettent un regard particulier sur ces réalités qu'elles perçoivent autrement. Les Blancs, bien sûr, ont bénéficié de leur supériorité en armement, mais les données ne se seraient-elles pas présentées autrement sans le poids de réalités occultes antérieures ? Telle est la représentation collective d'une situation interprétable à loisir en fonction de certaines données culturelles rarement évoquées dans leurs incidences éventuelles sur le cours des événements, selon la compréhension que l'on s'en faisait à l'époque.

Réduites au fait d'armes, les causes de la défaite de 1894, perçues par les populations, sont en réalité plus complexes. La plus lointaine remontefait même jusqu'au début du XVIII^e siècle, c'est-à-dire aux difficultés liées à la succession du roi Akaba qui, dit-on, aurait régné de 1685 à 1708. Il a succédé à son père Hugbaja dans des conditions particulières. Il était en effet jumeau. Comme il est de coutume de traiter également les jumeaux, sans discrimination en faisant pour l'un ce qui a été fait pour l'autre, il a été intronisé avec sa sœur, Tasi Hangbé². Mais le véritable intronisé, c'est bien lui et non cette dernière, l'opinion et les coutumes du Danhomé s'accommodent difficilement de la présence d'une femme sur le trône de Hugbaja. En tout état de cause, ce siège ne comporte d'ailleurs qu'une seule place. Akaba régne alors seul jusqu'à sa mort survenue en 1708. Tasi Hangbé décide alors de lui succéder, le plus naturellement du monde, pour continuer son règne. N'ont-ils pas subi ensemble les rites initiatiques ? C'est ainsi qu'elle accède au palais courageusement, et sans le moindre complexe. Cependant, son jeune frère, qui indûment se prénomma Doss sans être le puîné des jumeaux³, caressait lui aussi la même ambition qu'elle : le trône ! D'intrigues en intrigues, de cabales en cabales, il

réussit à travers calomnies et médiancances, à porter atteinte à son honabilité et à lui inspirer le dégoût du pouvoir⁴. Préférant sa dignité à l'humiliation et à la honte, elle abdiqua, sans avoir proféré des malédictions auxquelles fut attribuée, des générations plus tard, la défaite de Béhanzin face aux Français. Anatole Coissay n'a pas manqué de le souligner dans sa belle étude sur cette reine⁵ dont le passage météorique sur le trône du Danhomé, loin d'être une simple régence, a été un vrai règne⁶ en dépit de sa brièveté.

Agaja n'a pas seulement remplacé sa sœur Tasi Hangbé, il l'a évincée du pouvoir et frustré dans des conditions dont la nature malheureuse et injuste à justifier dans la mentalité du peuple et les croyances populaires, la chute ultérieure d'Abomey.

Des décennies plus tard, toujours dans le courant de ce même XVIII^e siècle l'amariture d'Agokpalo, fils de Téghébou, frustré d'avoir été empêché de succéder à ce dernier par son oncle Kplingla, l'aurait conduit à proférer à la plus grande discrétion, des malédictions portées un jour de désastre pour l'un des descendants de celui-ci. L'on devait, par la suite, rattacher les conditions dans lesquelles a pris fin le règne de Béhanzin à cette malédiction.

Agonglo succéda à son père Kplingla. Son règne a été de courte durée (1789-1797). Son fils Adandonzan qui lui succéda, a été détrôné en 1818 par Ghézo. Dans un brutal accès de mécontentement, ses fils, en guise de représailles, ont sacré une partie du palais, suscitant la colère de Ghézo qui n'a pas manqué de se plaindre à lui. Vexé par les remarques de ce dernier, il lui notifia qu'un de ses descendants brûlerait un jour le palais : c'est l'occasion pour les populations d'affirmer que c'est cette malédiction qui aurait aussi entraîné la défaite de Béhanzin, pour créer les conditions de sa politique de la terre brûlée⁷.

Dans le même ordre de réflexions allant dans le sillage des malédictions ayant entraîné la défaite de 1894, se situe la victoire de Glélé sur Kétu en 1886. Quelques-uns des captifs nago déportés à Abomey dans des conditions inhumaines, auraient prédit à travers leurs malédictions, l'imminence du désastre qu'allait subir Abomey.

Parmi les souverains des différentes entités politiques traditionnelles de l'espace aujourd'hui occupé par la République du Bénin, Béhanzin a été le roi qui a le plus profité des malédictions et qui, en retour, a également le plus mauvais. Beaucoup de ses frères qu'il a offensés d'une manière ou d'une autre, ont eu à le maudire. Le plus connu d'entre eux est Egbo, un de ses jeunes frères qui mourut par la suite dans des conditions pitoyables⁸. Leurs malédictions ont convergé vers l'annonce d'une fin de règne difficile et malheureuse pour Béhanzin.

S'agrenant tout au long des XVIII^e et XIX^e siècles, une série de malédictions auraient convergé vers le même objectif, celui d'être un jour à l'origine de la défaite de 1894 et de la fin de la royauté du Danhomé⁹.

D'autres considérations, toujours liées aux croyances populaires, seraient intervenues également. C'est ainsi qu'avant le déclenchement des hostilités, Béhanzin

consultait les oracles. Bien que le résultat ait été positif pour lui chez le marabout nago Arékpaa, un véritable traître, la débâcle et l'errance furent prédites par Nondichao et Guédégbé qui ont, chacun de son côté, préconisé des offrandes et des sacrifices à des divinités et génies de toutes sortes pour obtenir, non pas nécessairement la victoire, mais un revirement de situation. L'exécès de confiance placée par Béhanzin en Arékpaa devin compétent qui avait pourtant beaucoup aidé à la matière son père Glélé, et la négligence des dispositions occultes recommandées par les autres devins, seraient, d'après les contemporains et témoins des événements de l'époque, à l'origine de la douloureuse situation de 1894.

CONCLUSION

Les représentations collectives de la défaite de Béhanzin face aux Français, se situent dans l'optique des croyances populaires qui constituent, à leur manière, un autre regard, une perception des réalités différente de celle de l'homme de science : la logique des croyances populaires n'est pas la logique cartésienne. Néanmoins, l'histoire de l'Afrique, Africain ou non, se doit de les prendre en compte dans ses investigations et ses études, sans que celles-ci perdent de leur rigueur scientifique. Comment donc négliger la version de ceux qui vivent leur histoire, même si leur point de vue est différent du nôtre ? Comment reconstituer le passé des gens en cherchant à atteindre l'exhaustivité tout en laissant de côté la sincérité et intime des données, sans prétendre qu'une telle approche ne correspond pas à notre schéma de pensée ?

Une reconstitution historique qui prendra le rapprochement quelque peu de l'exhaustivité, ne saurait se passer de tous les regards, externes et internes. Ce qui est souvent qualifié de superstition, n'est-il pas aussi un regard ?

NOTES

¹ Elles en sont nées si conscientes que les détenteurs des sources oracles ne manquent pas d'y insister encore aujourd'hui.

² Le lecteur lira avec intérêt : Coissay (A.) : "Un règne de femme dans l'ancien royaume d'Abomey". In "Etudes Dahoméennes", II, 1949, p. 5-8.

³ Nous sommes, en matière d'anthropomorphisme, dans une situation insolite et tout à fait irrégulière. Elle est, à l'époque actuelle de la recherche dans l'autre culturelle évidente, un cas unique.

⁴ La reine fut notamment accusée de débauchage parce qu'elle ferait venir au palais ses amants, comportement incompatible avec l'exercice du pouvoir royal. Grossier prétexte, car Tasi Hangbé qui avait une haute idée de ses responsabilités, ne recevait au palais que son seul époux.

⁵ Coissay (A.) : "Un règne de femme..." 1949, p. 8.

⁶ Idem ibidem, 1949, p. 5.

⁷ Pour empêcher les Français de prendre facilement possession de la ville d'Abomey, Béhanzin aurait lui-même recommandé de la brûler avec le plus.

⁸ Béhanzin fut accusé de l'avoir fait périr en l'envoyant la variété.

⁹ Que toutes ces relations de cause à effet aient été probablement recombinées après coup, cela n'entre rien en fait que c'est de cette manière que les populations vives leur histoire.

A. Félix IROKO

PLANTES MEDICINALES

LE BAOBAB



Nom scientifique	<i>Adansonia digitata</i>
Famille des	Bombacacées
French	Baobab, arbre aux cale-basse, Pain de singe = fruits.
Fon + Gun	Kpossa, Azinzo, koo, Zunzo (tin) : arbre.
Yoruba + Nago	Ose, Oshe.
Mina	Adjalo.
Wacci	Diddci, Dido.
Sakwe	Dindon
Kotofan	Azicon
Bariba	Sintbu, Sintmu, Dointuri, Sona dwo.
Ditamari	Mutormu.
Yom	Tangli.
Waama	Tooribou
Dindi	Koo
Sombé	Datana
Peul	Boki, Bobe, Olohi.
Hausa	Kukuo
Zarma	Konian
More	Tweogo, Tc-o-yogo

DESCRIPTION

¹⁰ Arbre atteignant 25 à 30 m de haut, et jusqu'à 7 m de diamètre.

¹¹ Tronc énorme recouvert d'une écorce lisse, tendre, grise ou rougeâtre.

¹² Feuilles palmées, formées de 5 à 7 folioles toutes attachées en un même point (arbre défeuillant en saison sèche).

¹³ Fleurs d'un blanc éclatant, pendantes à longs pédoncules ; floraison avant les premières pluies ; fleurs s'épanouissent le soir ; fécondation surtout par chauve-souris.

¹⁴ Fruits : capsules plus ou moins ovées ; enveloppées de peluches et dure, vert brun « pain de singe ».

¹⁵ Graines noires noyées dans une pulpe farineuse et blanche.

ÉCOLOGIE

¹⁶ Presque tous les types de sols : sablonneux, rocheux, argileux, acides...

¹⁷ Préfère les sols calcaires.

¹⁸ Résiste à la sécheresse et aux vents violents.

¹⁹ Forme de vastes peuplements ouverts.

²⁰ Floraison à la fin de la saison sèche.

ORIGINE / DISTRIBUTION

²¹ Contestée (Madagascar ?) - une seule espèce en Afrique, mais 9 à Madagascar.

²² Caractéristique de l'Afrique semi-aride.

²³ Absent du désert et de la forêt tropicale humide.

²⁴ Introduit dans les autres zones tropicales.

CULTURE

²⁵ Reproduction par graines

²⁶ Semer en pépinière.

²⁷ Germination exige 3 à 5 semaines.

²⁸ Planter dans terrains sablonneux en mai ou juin et arroser jusqu'aux premières pluies.

²⁹ Protéger des animaux.

COMPOSITION

³⁰ Pulpe du fruit : glucides (75 %), protéines (2,5 %), calcium, phosphore, vitamine C et acides organiques.

³¹ Feuilles : tanins, mucilage, vitamines, acides aminés et sels minéraux.

130000

NATION

NÉCESSITÉ D'UN CONTRE-POUVOIR LOCAL INDÉPENDANT DANS UN ÉTAT DE DROIT

(Suite de la première page)

plus souvent par un activisme fébrile d'agitations futile et où prévalent davantage des querelles de clocher, des rivalités néogéométriques, des conflits d'intérêts et de leadership, ne peut-on se demander si ces partis politiques représentent le véritable creuset idéal de formation de la conscience citoyenne pour l'auto-prise en charge de l'humaine destinée sociale, culturelle et politico-économique ?

Ce constat, qui ressort de la problématique d'une sociologie politique, peut amener à éprouver comme un sentiment de frustration et d'impuissance, si on ne parvient pas à s'offrir d'autres points d'encrage social, qui permettent de se faire une raison et de continuer à se nourrir d'espoir. L'espérance que demander il sera beau, et réellement bon vivre pour chacun et pour tous, au cœur d'une admirable société équitable, juste et prospère, fondée sur d'impérissables valeurs de promotion et d'épanouissement de l'homme dans toutes ses multiples dimensions intégrales : morale, affective, spirituelle, psychosociale, culturelle, économique-politique.

C'est en somme l'essentielle motivation qui fonde et détermine la conception et l'élaboration d'un outil pratique de l'engagement citoyen dans un Etat de droit, inscrit dans la dynamique d'une efficace gestion décentralisée, à partir des textes de lois y afférents.

A priori, la démarche n'a en soi rien d'original, encore moins le domaine choisi et le thème abordé. Toutefois, l'esprit qui l'anime pourrait peu ou pour trancher avec le conformisme ambiant, les habitudes stéréotypées, clichés et paradigmes, véhiculés par des propositions et discours circonstanciels, pétris de langage de bois. Il n'est pas en effet courant d'entrevoir des perspectives d'urgence, manifeste et tangible, de mécanismes de contre-pouvoirs locaux, privés et indépendants, en conjoncture de décentralisation avérée, où le pouvoir se rapproche vraiment de l'administration pour se mettre à sa disposition totale, de manière désinteressée.

C'est donc à ce niveau conceptuel de nature prospective que réside le mérite ou l'intérêt, de l'initiative prise de proposer à l'usage de tous, une sorte de vade mecum de l'engagement citoyen en contexte de décentralisation à la base.

Au demeurant, est-il meilleur contre-pouvoir local indépendant que l'honnête citoyen lui-même, absolument libre et responsable, conscient et parfaitement pénétré de ses droits et devoirs, activement engagé dans l'action productive qui favorise et son propre épaulement intégral, et l'essor dynamique, bénéfique et ascendant de sa communauté de vie ?

En clair, le véritable contre-pouvoir local indépendant, c'est bien sûr, le paysan, l'artisan, l'éleveur, l'étudiant, l'enseignant, le fonctionnaire, le commerçant, l'entrepreneur, etc, bref, chaque citoyen qui se détermine à l'action responsable dans son milieu et cadre de vie; qui s'occupe à l'accomplissement honnête et correct des tâches ou missions à lui dévolues ; qui cultive l'amour du prochain et de la Patrie; qui sait respecter le bien public, la dignité

de la personne humaine, la liberté et les biens d'autrui.

Or, parler de contre-pouvoir local, pour une efficiente gestion décentralisée, c'est implicitement sous-entendre d'une part l'existence d'un pouvoir local organisé, par rapport à quoi on souhaite se déterminer et se positionner, et l'intérêt qu'il y a, d'autre part, à connaître et maîtriser le cadre environnemental d'exercice de ce pouvoir. C'est enfin reconnaître et admettre l'importance de l'engagement citoyen de l'administré aux côtés du pouvoir.

En définitive, l'Etat, la Nation, n'est-ce pas d'abord et avant tout soi-même, sa famille, sa communauté de vie, avant d'être, en dernier ressort la communauté nationale, son propre pays ?

Il s'avère alors indispensable de bien cerner les vrais contours du pouvoir local, avant d'envisager tout mécanisme devant servir de contre-pouvoir, tant dans sa forme que dans ses caractéristiques essentielles. Mais, auparavant en quoi consiste la décentralisation, et quels en sont les vrais enjeux ?

I — LES ENJEUX DE LA DÉCENTRALISATION¹

L'un des principes majeurs qui fondent le processus de la décentralisation procède de la nécessité d'assurer le développement local par un accroissement des recettes provenant des richesses potentielles ou manifestes des communes d'une part, et de l'autre des relations avec les partenaires et organismes nationaux ou internationaux.

I-1 — Qu'est-ce que la décentralisation ?

La décentralisation est une modalité pratique de rapprocher le pouvoir de l'administration, de faire participer les citoyens à la gestion des affaires locales

Aussi les principaux enjeux de la décentralisation sont-ils la promotion de la démocratie à la base et le développement local.

I-2 — La démocratie à la base

C'est l'article 2 de la Constitution du 11 décembre 1990, qui consacre l'option du régime démocratique en République du Bénin. Le principe fondamental en est : le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. Et cela se traduit depuis 1991 par la séparation des pouvoirs au sommet de l'Etat. On distingue en effet un organe exécutif sous la direction éclarée d'un président élu, de la République; un organe législatif, constitué d'élus de la nation; et un organe judiciaire à trois volets essentiels : la Cour Suprême, la Cour Constitutionnelle et la Haute Cour de Justice.

Dès lors, la décentralisation, dans le souci de rapprocher les différents pouvoirs des administrés se fixe comme objectifs primordiaux : la participation du citoyen à la gestion de la chose publique; le rapprochement de l'administration du citoyen; la prise en charge à la base par la population de ses propres affaires; la mise en valeur du potentiel économique de chaque localité en vue de son développement.

I. 3 — Le Développement local

La finalité de la décentralisation est de conférer de larges pouvoirs aux populations à la base pour leur permettre de se prendre en charge et de gérer elles-mêmes leurs propres affaires. Par conséquent, il incombe aux élus locaux de concevoir les programmes de développement qui s'adaptent, aux réels besoins et aux préoccupations véritables de leurs administrés. Dans cette optique, les élus locaux sont tenus de rechercher avec ces derniers les meilleures solutions appropriées et les moyens conséquents, requis pour le développement harmonieux de leur commune. En clair, il faudra veiller qu'un dialogue franc et sincère s'instaure entre les élus locaux et leurs mandants.

II — IDENTIFICATION ET OBJECTIVATION DU POUVOIR LOCAL

II-1 — Le pouvoir local, qu'est-ce que c'est ?

1 — 1 — Définition

Le pouvoir local, c'est avant tout, l'autorité locale, dans l'exercice de ses fonctions régaliennes, conformément aux attributions et prérogatives prescrites par la loi (cf. la Constitution du 11 décembre 1990 et les textes de lois sur l'administration territoriale, la décentralisation et l'organisation des pouvoirs locaux, en Mission de décentralisation: Recueil de lois, MISD, Cotonou, Mai 2000)².

1-2 — Qui en a la charge ?

L'autorité locale, ou l'organe exécutif, est exercée par un élus du peuple (Maire ou Adjoint), coopté par ses pairs, aussi élus, qui font office de conseillers, d'organes délibérant et qui, selon le cas, peuvent le représenter par délégation de pouvoir (cf. lois sur la décentralisation et l'organisation des communes).

1-3 — Les pôles adjacents du pouvoir local

Le pouvoir local, dans son fonctionnement, s'appuie de fait sur des pôles de pouvoirs formels ou informels, alliés naturels, tacites ou logistiques. On peut distinguer :

— les pôles formels et stratégiques du pouvoir local, constitués par les représentants du pouvoir central, localement déconcentré, et en l'occurrence, l'autorité administrative de tutelle (cf. loi sur la décentralisation et l'organisation des communes).

— les appendices ou pôles informels du pouvoir local, constitués par les structures traditionnelles de régulation de l'ordre socio-culturel, politico-économique, dont les maîtres d'œuvre sont principalement, les chefs traditionnels, les leaders religieux, les dirigeants des sociétés secrètes, des corporations professionnelles, etc.

1-4 — Les domaines de compétence du pouvoir local (cf. loi n°97-029 du 15 juin 1999)

Les domaines de compétence et d'exercice du pouvoir local sont expressément définis par les différents textes de lois assortis de leurs décrets d'application. Il est loisible à tout citoyen de s'y référer. Il

s'agit notamment des domaines suivants : développement local, aménagement, habitat et urbanisme, infrastructures, équipement et transport, environnement, hygiène et salubrité; enseignement primaire et maternel, santé, action sociale et culturelle; état civil, police judiciaire, etc.

Toutefois, on peut admettre que la mission essentielle du pouvoir local devrait en principe consister à :

- organiser et animer la vie socioculturelle et socio-politique de la localité considérée;

- assurer la gestion efficiente et transparente des ressources locales disponibles et / ou mobilisées, pour garantir un minimum de bien-être citoyen aux membres de la communauté grâce à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux;

- agir pour améliorer le cadre de vie par des activités productives; accroître les ressources et élever le niveau de vie collectif et individuel. Pour tout dire, il suffit de se référer aux articles 89 et 102 de la loi n°97-029 du 15 janvier 1999, qui précisent :

« La commune dispose de compétences qui lui sont propres en tant que collectivité territoriale décentralisée. Elle exerce en outre, sous le contrôle de tutelle, d'autres attributions qui relèvent des compétences de l'Etat. Elle concourt avec l'Etat et les autres collectivités à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie. » (art.82)

« La commune est compétente dans son ressort territorial, pour l'animation des activités culturelles, sportives, de jeunesse et de loisirs, en assurant aux structures et aux organes chargés de ces activités une assistance matérielle et financière » (art.102).

Le pouvoir local objectif et perçu de cette manière, il reste à en délimiter le cadre d'imprégnation fonctionnelle, de manifestation pratique et tangible, dans l'organisation et l'animation de la vie citoyenne.

II-2 — L'environnement géostratégique du pouvoir local

Les limites territoriales et administratives circoscrivent l'environnement géostratégique de reconnaissance et d'identification du pouvoir local. (cf. loi sur l'administration territoriale, l'organisation des communes).

Cet environnement objectif se participe par une histoire, une culture, une organisation et des rapports de force socio-politiques, une vie économique, un mode de sécurisation communautaire et individuelle, etc.

Il sert de ciment d'unité et d'unification citoyenne de la communauté de base. Il constitue le socle d'impulsion de l'action sociale, le fondement patrimonial de référence, qui sustente la vie collective, confère sens et crédibilité à tout processus de développement concevable dans l'intérêt de tous.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

EUCHARISTIE ET LA VIERGE MARIE MYSTÈRE DE GRÂCES ET DE MATERNITÉ

«Mon âme exalte le Seigneur.
Exalte mon esprit en Dieu, Mon Sauveur,
Il s'est penché sur son humble servante,
Désormais, tous les âges me diront
Bienheureuse» (Lc 1, 47-48).

Proclamée dans un contexte eucharistique, cette exultation de la Bienheureuse Vierge Marie traduit l'inéffable splendeur du cœur d'un Dieu proche, vivant et agissant pour la vie des hommes. Elle révèle avec clarté le rapport étroit entre la Vierge Marie et l'Eucharistie, l'action de grâce par excellence.

Marie, la femme glorieuse, vêtue du soleil selon le livre de l'Apocalypse (Ap 12,1) est Celle en qui le dessein de Dieu s'est réalisé avec plénitude et perfection. Le voici — ce dessein de Miséricorde et d'Amour — exposé devant nous, Lumière, Chemin, Vérité et Vie, réellement présent dans le Très Saint Sacrement de l'autel.

« EUCHARISTIE :
MANIFESTATION SUPRÈME DE
L'AMOUR DU PÈRE DANS
L'ESPRIT ».

Nous y sommes. C'est heureux que l'événement du premier congrès eucharistique national, au Bénin, nous ré-situe dans cette relation intime entre la Vierge Marie et l'Eucharistie avec pour thème principal : « Eucharistie, manifestation suprême de l'Amour du Père dans l'Esprit ». Cette noble initiative nationale, intervenue juste après l'événement du grand jubilé de l'an 2000, nous replonge dans la triple dimension de l'existence chrétienne vécue comme un témoignage de vie liturgique, prophétique et eucharistique.

Elle nous invite d'abord à une attitude d'écoute intérieure face à Dieu qui ne cesse de se manifester à travers notre histoire collective et individuelle aussi particulière soit celle-ci. Ensuite, elle appelle à un approfondissement prononcé de notre vie de foi, vie eucharistique, c'est-à-dire vie de louange, de supplication et d'action de grâce adressée au Père par le Fils dans l'Esprit. Enfin, elle exhorte à une plus ample dilatation de notre élan missionnaire faisant de nous des témoins, porteurs de la Bonne Nouvelle de l'Amour et de la Miséricorde du Père pour tous les hommes.

Cette triple dimension de notre « être pour le Christ » se trouve heureusement exprimée dans la pauvre personne, l'humble vie quotidienne — purement humaine — de Marie, Bienheureuse Mère, toujours Vierge. Peut-on alors parler de l'Eucharistie en terme de « Manifestation suprême de l'Amour du Père dans l'Esprit » sans à juste titre penser à Marie ?

Prolongement de l'Incarnation, l'Eucharistie peut-elle être comprise sans la Vierge Marie (cf Jn 6) ?

Peut-on réellement vivre de Jésus-Eucharistie et refuser d'accueillir chez soi Celle qui nous le donne ? N'y aurait-il pas en définitive une relation entre le peuple eucharistique et Marie, « Celle qui a cru » pour devenir Mère, Témoin et Protectrice de l'âme eucharistique du Christ ?

**MARIE, « CELLE QUI A CRU »
POUR NOUS APPRENDRE À
DEVENIR EUCHARISTIE**

Croire, c'est accueillir le don de la grâce qui murmure dans la saveur du quotidien de la vie. La foi se manifeste comme vivante Parole, vie de Dieu qui se raconte, qui s'offre et qui attend d'être accueillie, « Si tu crois, tu verras la gloire de Dieu » (Jn 11,40). Croire, c'est accueillir aujourd'hui ici et maintenant la vie de Dieu manifestée en Jésus-Christ « Chemin, Vérité et Vie », Lumière du monde, Splendeur du Père, né de la Vierge Marie, crucifié sous Ponce Pilate, ressuscité dans la gloire et toujours vivant dans le Mystère de son corps et de son sang : Eucharistie. Seule la foi — une foi-dialogue, accompagnée de la raison — peut conduire à ouvrir à cette Parole, à l'accueillir et à se laisser éconduire par elle jusqu'à devenir comme elle, Lumière du monde.

La Bienheureuse Vierge Marie demeure l'éclatante modèle de cette vie de foi, vie offerte dans un dialogue existiel pour accueillir l'œuvre de Dieu et devenir Mère et Servante de l'humanité. « Tu es bénie entre toutes les femmes », écrit Elisabeth à la vue de celle qui a cru et d'ajouter : « Le fruit de tes entrailles est bénit. Comment ai-je bonheur que la mère de mon Seigneur vienne jusqu'à moi ? Car lorsque j'ai entendu tes paroles de salutation, l'enfant a tressailli d'allégresse au dedans de moi. Heureuse celle qui a cru à l'accomplissement des paroles qui lui furent dites de la part du Seigneur » (Lc 1,42-45). Mais quelles sont ces paroles qui furent dites à la Vierge Marie de la part du Seigneur ? Ce sont les paroles de la Lumière, de la Vérité et de la Vie, parole de foi, mystère de grâce et de maternité. Paroles toujours actuelles, les voici qui résonnent à nouveau de la bouche de l'Ange : « Jete salut, comblée de grâce, le Seigneur est avec toi ». À cette parole, elle fut toute bouleversée, et elle se demandait ce que pouvait signifier cette salutation. L'Ange lui dit alors : « Sois sans crainte, Marie, car tu as trouvé grâce auprès de l'Esprit ».

Beauté pure et simple de Dieu exprimée dans une créature qui n'est qu'humaine — les deux aspects (humain et divin) étant en Jésus son enfant — Marie raconte Dieu aux hommes. Par l'humilité de son offrande, elle « devient Eucharis-

tie » à l'image de Celui qui déclare en venant en ce monde : Tu n'as voulu ni sacrifice ni holocauste, mais tu m'as fait un corps alors j'ai dit « Me voici, mon Dieu, je suis venu pour faire ta volonté » (Hb 10,7).

Par sa foi joyeuse, Marie qui portait Jésus se laissait porter par Jésus pour quotidiennement nous apprendre à devenir Celui que nous accueillons dans l'Eucharistie. Accueillir l'Eucharistie pour devenir Eucharistique, c'est devenir Jésus en action de grâce envers le Père sous l'action de l'Esprit. Marie, portée par celui qu'elle portait, laisse s'épancher son âme devenue eucharistique : « Magnificat anima mea Dominum et exaltavit spiritus meus in Deo Salutari meo ». Devenir eucharistique, c'est donc faire élever vers Dieu une immense action de grâce par notre bonté effective envers nos frères ; c'est apprendre à être attentif à l'œuvre de la grâce dans notre histoire ; c'est aussi se laisser façonner pour livrer aux autres ce que l'on devient : offrir sa disponibilité pour écouter le monde ; accueillir la main de la providence qui se manifeste chaque matin ; se laisser conduire par elle dans la confiance et le discernement pour mieux faire eucharistique avec le prochain, le frère ou la sœur qui, à côté, attend une main secourable, aimante et délicate.



**MARIE « CELLE QUI A CRU »
POUR NOUS APPRENDRE À
FAIRE EUCHARISTIE**

En la Bienheureuse Vierge Marie, nous contemplons les merveilleux fruits de l'Eucharistie que sont : la douceur, le service, la disponibilité, le don de soi, la générosité, le sacrifice, la foi, l'espérance et la charité. Marie venait d'accueillir en son sein le Verbe de Dieu. Elle n'a pu le garder pour elle seule. Elle court à la rencontre du monde (visitation). Elle offre aux hommes le Fils de Dieu, « Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes que Dieu aime ». (Lc 2) Elle court à la rencontre de Dieu et présente le premier fruit de ses entrailles au temple. Le vieillard Simeon prit l'enfant dans ses bras, bénit Dieu et prophétise à Marie : « Vois ton enfant qui est la provoquera la chute et le relèvement de beaucoup en Israël. Il sera le signe de division et, toi-même, ton cœur sera transpercé par une épée. Ainsi seront dévoilées les pensées secrètes d'un grand nombre » (cf Lc 2, 22-38). Marie gardait en effet tous les événements de la vie de Jésus et les méditait dans son cœur. Sa foi, sa maternité et sa virginité étaient à l'œuvre le jour où, par son intercession, la miséricorde de Dieu se manifeste aux yeux des hommes lors d'un grand festin : les noces de Cana (cf Jn 2). Marie était-là, silencieuse mais attentive, efficace et agissante. Heureuse anticipation des Noces de

(Lire la suite à la page 10)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

BÉNIN : L'ÉGLISE CATHOLIQUE DEMANDE UNE CHAÎNE DE TÉLÉVISION

(Suite de la première page)

là. Nous voulons plutôt nous adresser à tout homme de bonne volonté. Les contenus et les messages de nos émissions concerneront tout l'homme voire tous les hommes. Notre effort vise alors à susciter la réflexion sur les mystères du monde et, en particulier, de l'homme en vue de donner expression à la dimension transcendantale de la vie humaine et, au cœur de notre culture, à l'approche du plus grand des mystères, celui de Dieu.

R. I. C. : Quelles sont les différentes étapes qui ont conduit à la présentation de ce dossier de candidature pour l'octroi d'une fréquence T-V ?

Père Alfonso Maria Bruno : L'Église catholique est toujours attentive aux besoins et aux espérances des hommes de toute époque et de toute nation. Son désir bien affiché de toujours est de promouvoir l'épanouissement de l'homme et dans le cas d'espèce de l'homme béninois par les mass media aussi. Notre désir de disposer d'une chaîne de T-V, va bien dans ce sens. Il est aussi bon de préciser que notre volonté de disposer d'une chaîne de TV ne date pas d'aujourd'hui. Il ne relève non plus de nouveauté. Retenez simplement que le 03 novembre 1997 déjà, soit lors de la présentation définitive de notre dossier en vue de l'obtention de fréquence pour la radio à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (H.A.C.), nous avions déjà fait mention de notre souhait d'installer une télévision non-commerciale. C'était même la vision prophétique de notre regretté pasteur Monseigneur Isidore de Souza, à qui nous devons notre gratitude pour le rôle qu'il a joué dans l'avènement de la démocratie en République du Bénin. D'ailleurs, sans l'avènement de la démocratie au Bénin, nous n'aurions certainement pas bénéficié aujourd'hui de la libéralisation de l'espace médiatique audiovisuel et télévisuel. Et cela est heureux, car il permet la libre et responsable participation de la population à la vie et au développement du pays. Puis, l'accueil favorable de Radio Immaculée Conception a dévoilé, de façon non équivoque depuis quatre ans déjà, la profonde attente du peuple par rapport à la formation et à la valorisation de nos cultures et regard des valeurs fondamentales et universelles de l'Évangile. Voilà pourquoi, le 09 avril 2002, notre lettre a été déposée à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour l'octroi des fréquences aux promoteurs privés de radios et télévisions soit une semaine avant la date limite exigée par l'autorité compétente. En clair, nous n'avons pas attendu l'appel officiel adressé aux promoteurs privés de radios et télévisions. Faut-il préciser que confiant en l'avenir, nous souhaitons ardemment que ce projet de télévision puisse voir le jour assez rapidement.

R. I. C. : Est-ce que l'octroi d'une fréquence pour une chaîne de télévision est déjà, au Bénin, un acquis ou va-t-on par exemple avoir à attendre faute de disponibilité de fréquence, entre autres ?

Père Alfonso Maria Bruno : Lorsque j'ai rencontré ceux qui ont en charge l'octroi des fréquences, le premier problème évoqué était justement le manque de fréquences; mais il ne s'agit pas réellement d'un manque physique de fréquences; il s'agit peut-être d'un vide juridique car quand bien même il y a un organisme international comme l'U.I.T qui octroie, règle et réglemente les fréquences au niveau international, chaque pays, au regard

de sa souveraineté, peut octroyer une fréquence à une radio, à une télévision qu'à le régulariser après, c'est-à-dire à posteriori. A preuve, la seule chaîne privée de télévision qui est au Bénin, à présent, a fonctionné pendant bien quatre ans dans une bande qui n'avait pas été octroyée par l'U.I.T. Cela veut dire que tout est possible voire faisable, et je pense que la chose essentielle sur laquelle nous autorités doivent faire pivot et sur laquelle nous sommes tous devons faire pivot, est la consistance du dossier, autrement dit l'utilité du projet, son apport réel en croissance culturelle, sociale et médiatique au sens strict que la chaîne de télévision apporterai au citoyen. Disons que toute difficulté peut être surmontée ; il suffit d'un peu de bonne volonté, du désir d'apporter un plus au développement du pays de la part des autorités éthiques et tout ira bien. Nous leur faisons confiance pour ce qui concerne nos besoins.

R. I. C. : Comment pensez-vous, une fois autorisé, démarrez le projet d'un point de vue pratique et technique ?

Père Alfonso Maria Bruno : Du point de vue pratique et technique, il est à souligner que nous ciblons d'abord la ville de Cotonou compte tenu de son importance démographique, sociale, politique et culturelle. Ensuite, notre projet se réalisera progressivement à partir d'un siège/centre d'émission : Allada. Là, il profitera de la présence d'infrastructures logistique et technique modulable déjà en place de Radio Immaculée Conception. En plus, avec le siège à Allada, nous pourrons bénéficier de l'expérience dans l'animation, l'entretien et la maintenance du personnel y résidant; cela sera jumelé avec la contribution efficace d'autres personnes déjà expérimentées dans les différents secteurs de l'activité humaine : santé, droit, famille, économie, agriculture, art, etc. Ces personnes s'ajouteront à nous et, depuis Allada, nous acheminerons un signal qui, capté par notre antenne-relais à Cotonou, couvrira la région du Littoral et de l'Atlantique en partie dans un premier temps bien sûr.

R. I. C. : Pouvez-vous nous donner quelques informations à propos de la programmation ?

Père Alfonso Maria Bruno : Nous adopterons tout d'abord une logique d'horizontalité, c'est-à-dire qu'il y aura des rendez-vous quotidiens ou hebdomadaires avec l'information et l'actualité, la culture et la détente; puis il y aura des soires thématiques consacrés à un thème d'actualité avec une édition spéciale de notre magazine suivi d'un ou plusieurs documentaires. Notre grille sera vraiment vivante parce que chaque documentaire et chaque film seront présentés par des journalistes, de façon à mettre en perspective le programme proposé et à rendre ainsi la chaîne plus proche des téléspectateurs. Nous voulons établir un lien direct avec le public. Notre grille sera d'ailleurs diversifiée: il y aura des directs, par exemple depuis le Vatican, mais aussi de différents endroits du pays ou se dérouleront des événements importants; il y aura des rendez-vous réguliers avec les évêques et leurs diocèses, des magazines, des débats, des documentaires inédits, des portraits de personnalités hors du commun, des reportages sur des associations caritatives ou d'aide humanitaire, des films, des dessins animés, des feuilletons au contenu bien sûr moral.

Chacun de nos programmes sera choisi de façon à assurer une ligne éditoriale

cohérente, ouverte et significative. Nous veillerons à ce que les programmes puissent être vus par tous les publics dans le cadre d'une écoute familiale. Notre grille sera aussi souple. Nous proposerons des grands rendez-vous réguliers ou exceptionnels quand l'actualité l'exigera. Nous voulons vraiment atteindre tous ceux qui, chrétiens ou non, sont attachés à la transmission des valeurs fondamentales de l'humanité, à la dignité de l'homme et désirent vraiment enrichir leur patrimoine historique, se cultiver dans l'héritage culturel du pays, etc.

Il faut simplement retenir que nous voulons proposer, sur la télévision catholique une fois la fréquence octroyée, des témoignages, des réflexions sur la vie spirituelle sans oublier le domaine de l'action humanitaire, les grandes questions, les grands enjeux éthiques, les questions majeures de la société. En gros, si rien de ce qui appartient au monde n'est étranger à

l'Église et que si rien de ce qui appartient à l'Église n'est indifférent au monde, notre télévision n'évoluera que dans le même sens.

R. I. C. : Mais au fait, quel sera le nom de la télé catholique du Bénin ?

Père Alfonso Maria Bruno : La télévision catholique du Bénin s'appellera Télé Immaculée Conception. Il est même possible que soit fondé ce titre dans celui de la radio pour devenir Télé-Radio Immaculée Conception, la Radio Immaculée Conception étant déjà une référence dans le panorama audiovisuel du pays. Ainsi, notre station sera totalement dédiée à l'Immaculée, celle en qui nous mettons, après Dieu, notre confiance. Quand, tout à l'heure, j'ai évoqué la confiance que nous mettons en Dieu et aux hommes, la toute première créature humaine à laquelle nous faisons

(Lire la suite à la page 10)

LES JEUNES ET LES MÉDIAS

(Suite de la première page)

pour déléguer aux familles toute la responsabilité. En effet, il ne suffit pas d'établir des interdictions pour protéger des mineurs; il est plutôt nécessaire de proposer des produits médiatiques, et en particulier télévisés, qui n'ont pas besoin d'interdictions, et qui soient dans le même temps de meilleure qualité. Des programmes qui promeuvent la croissance de la personne, le sens du bien, et la capacité à affronter correctement, sans traumatismes ni déformation, même les aspects les plus difficiles de l'existence, sont nécessaires. Il est surtout urgent d'indiquer, à travers les médias, des valeurs et des modèles qui fassent émerger la vérité fondamentale sur l'être humain, et sur les grandes questions qu'il se pose. Parmi celles-ci, il faut en particulier signaler les vérités religieuses, en mesure de fournir des réponses adaptées aux interrogations les plus profondes, qui accompagnent la croissance et le développement de la personne.

Au début de mon pontificat, dans le contexte de l'Amicale internationale de l'Enfance, j'affirmai que les possibilités et les moyens dont disposent les adultes à cet égard sont immenses. Les adultes sont en mesure d'éveiller l'esprit des enfants à l'écoute, ou de l'endormir jusqu'au point — Dieu les en garde — d'intoxiquer irrémédiablement (cf. Message pour la Journée mondiale des Communications sociales (cf. ORLF n. 5 du 29 janvier 2002) (...) consacrée au thème „Internet : un nouveau carrefour pour l'annonce de l'Évangile. Il s'agit d'un seuil qu'il faut « franchir courageusement », avec discernement et, en même temps, avec audace, afin de garantir aux générations futures un espace à l'abri de toute instrumentalisation ou abus.

Je voudrais, pour finir, profiter de cette occasion pour adresser un appel à ceux qui, de différentes façons, ont des responsabilités dans ce domaine. Aux dirigeants politiques et aux institutions chargées de la protection des mineurs, je demande que l'on fasse en sorte que le respect des droits des mineurs soit considéré comme critère premier et imprescriptible dans l'évaluation du travail des médias. J'invite les parents à exercer une grande vigilance éducative, que ce soit à la maison ou, sous forme associative, dans la société. Aux professionnels de la communication et, en particulier, aux éditeurs et aux producteurs, je demande d'investir dans des projets adaptés aux mineurs, en ayant à l'esprit les exigences des jeunes (...).

Vatican, le 18 avril 2002

Jean-Paul II

Message au président de l'Union Catholique de la Presse italienne à l'occasion de la conclusion de l'initiative « Jeunes et Médias : Cent rencontres »

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

MYSTÈRE DE GRÂCES ET DE MATERNITÉ

(Suite de la page 8)

l'Agneau où coulera un vin nouveau pour une terre nouvelle. L'événement de Cana dans la perspective de Celui de la Visitation, se révèle être le lieu-dit où la foi de Marie se déploie comme expression de l'attention à l'autre, du secours et de la charité. Elle avait confiance que le miracle se produira : « *Faites tout ce qu'il vous dira* » (Jn 2,5). Et le miracle s'est produit. Un peu comme une préfiguration de l'acte de Charité et d'Amour qu'accompagnera son Fils Jésus, à la veille de sa passion où il s'est abaissé jusqu'à laver les pieds à ses disciples.

Avant la fête de la Pâque, sachant que l'heure était venue pour lui de passer de ce monde à son Père, Jésus, ayant aimé les siens qui étaient dans le monde, les aima jusqu'au bout (Jn 13,1...). L'événement du lavement des pieds est le contenu majeur de cette manifestation suprême de l'Amour du Père dans l'Esprit selon Jean l'Évangéliste. L'Eucharistie s'offre alors comme le lieu où nous apprenons à mutuellement nous laver les pieds les uns aux autres pour ensemble nous mettre à la table de l'Agneau, table de l'Amour, table de la charité fraternelle, table de l'Unité, table mystique où le « Christ est mangé, l'âme comblée de grâce et le gage de la gloire future est donnée (Sacrosanctum concilium n° 47) ». Ici précisément s'exprime la totalité de l'Eucharistie comme actualisation par anticipation du sacrifice de la Croix, mémorial de la passion du Christ, expression du grand Amour et de la grande miséricorde du Père par le Fils dans l'Esprit pour le salut de l'humanité. Le mystère pascal est la plénitude de cette manifestation. L'Eucharistie le récapitule et le pose présent devant nous sous les espèces du pain et du vin. Elle est tout à la fois l'annonce de la mort de Jésus, la proclamation de sa résurrection et l'attente de sa venue dans la gloire. Le mystère de la croix est alors au centre du mystère eucharistique.

Au cœur de la croix, Dieu manifeste d'ailleurs sa volonté ardente d'associer l'homme à l'œuvre de la rédemption. En témoigne la présence douloureuse mais rassurante de Marie et du disciple bien-aimé de Jésus au pied de la croix. Jésus voyant sa Mère et près d'elle le disciple qu'il aimait, dit à sa Mère : « *Femme, voici ton fils* » ; puis il dit au disciple : « *Voici ta Mère* » et, à partir de cette heure, le disciple la prit chez lui (Jn 19, 26) ». Quand Jésus mourut au calvaire, rejeté par toute la terre, debout, la

Vierge, sa Mère, souffrait auprès de Lui. La prophétie de Siméon se réalise. La foi de Marie revêt ici un contenu à la fois douloureux, éprouvé mais vivant et confiant. Par sa présence au pied de la croix, Marie accueille jusqu'au bout le don de la grâce. Elle accepte de faire eucharistique avec Celui qui s'offre en vivante Eucharistie, Jésus, son Enfant.

Le jeudi, la veille de sa passion, le Fils s'est Lui-même donné comme nourriture quotidienne sur terre. Au Golgotha, le jour de sa mort, il apporte au don de soi, déjà si grand, le don sublime de sa mère. Il nous la donne comme Mère. Par cette manifestation renouvelée au pied de la croix, la famille de Dieu prend corps sur la terre, peuple liturgique, peuple d'action de grâce et de louange, elle devra, pour faire la route, se nourrir du pain des sages : Eucharistie, manifestation suprême de l'Amour du Père dans l'Esprit. L'Eucharistie au sens plénier du terme, fait la famille et la famille fait l'Eucharistie. Mère de la famille eucharistique, Marie soutient ses enfants, les protège et leur apprend quotidiennement, dans l'Esprit, à faire Eucharistie » entre eux à la face du monde.

Faire Eucharistie, c'est accepter de se risquer avec le frère sur les difficiles chemins de lavie. C'est accueillir patiemment le prochain dans sa particularité la plus absolue. C'est osier lui « *Laver les pieds* », courir à sa rencontre, apprendre à cheminer avec lui, à l'aimer, à l'assister, à le porter dans ses infirmités, dans ses limites en œuvrant activement pour sa promotion... tout ceci en présence confiante et rassurante de Jésus-Christ-Eucharistie. Lui qui, en s'offrant, nous offre sa Mère pour que celle-ci nous conduise, dans la fraîcheur de l'Esprit, jusqu'à la grande Eucharistie.

MARIE, « CELLE QUI A CRU »
POUR NOUS CONDUIRE À
L'EUCHARISTIE

Mère des douleurs, Marie a souffert avec son Fils jusqu'au bout. Mère Glorieuse, elle partage aujourd'hui la gloire de la résurrection du Fils de Dieu, et voici la splendeur de cette gloire éternelle qui rayonne au cœur de la célébration eucharistique.

Qui donc mieux que Marie pourrait nous instruire des merveilles du cœur de Dieu voilées dans le Mystère eucharistique ?



Qui mieux que celle qui a traversé le chemin de la foi en sa triple dimension joyeuse, douloureuse et glorieuse, pourrait nous offrir à boire l'inépuisable Eau vive qui bouillonne dans le Très Saint Sacrement de l'Autel ? Qui mieux que Marie, Mère et protectrice de la vie divine en Jésus, Marie Mère bénie devenue Mère du peuple eucharistique, pourrait nous conduire pas à pas jusqu'à la pleine et glorieuse manifestation de la Miséricorde et de la l'Amour du Père dans l'Esprit ? Scèle Marie, sanctuaire du Saint-Esprit peut, grâce à sa maternité et à sa virginité, nous aider à approfondir les étapes de la vie du Christ récapitulée dans le Mystère eucharistique. Non seulement Marie était présente dans le cœur de Dieu, mais encore elle s'est rendue disponible à accueillir en toute liberté, en esprit et en vérité, la grâce de cette Présence. Elle l'a manifestée au monde. Non seulement Marie était présente à la naissance de Jésus, à sa mort sur la croix, mais aussi elle était présente au cénacle, lieu suprême de la manifestation du Ressuscité dans le don de l'Esprit Paraclet. Pleine de grâce et de bénédiction, saluée et vénérée Mère toujours vierge, Marie est la Mère des fils et filles de Dieu. Elle nous conduit patiemment et progressivement dans l'esprit vers la source d'eau vive cachée en son Fils Unique Jésus-Christ, Emmanuel, Dieu-avec-nous. Pain vivant pour la vie des hommes. Au pied de l'Eucharistie, Marie intercède pour ceux qui se reconnaissent ses enfants. Elle les prend dans ses bras maternels, les rassure et les présente à son Fils-Eucharistie comme jadis à Cana. « *Ad Jesum per Mariam : à Jésus par Marie* »... préchait saint Bernard et saint Louis Marie Grignion de Montfort. À juste titre, les auteurs spirituels emploient la métaphore de « Marie comme échelle vers le cœur de Dieu ». Une fois le cœur sacré atteint, Marie ne disparaît pas. Elle est là, toujours présente pour nous aider à demeurer dans cet amour miséricordieux : l'essentiel n'étant pas d'atteindre mais de demeurer. Demeurer auprès de Dieu. S'assoir à ses pieds. Écouter Jésus-Eucharistie. Le contempler jusqu'à des envies comme Lui, Eucharistie pour nos frères. Marie, en ce sens, est tout à la fois Mère, Vierge, active, contemplative, suprême adoratrice de Jésus-Eucharistie. Assise auprès du Saint Sacrement, elle nous traduit l'élan maternel de son cœur chargé de tendresse, d'affection et de conseils pour ses enfants :

« Mes enfants,
Aimez l'Eucharistie,
Vivez l'Eucharistie :
C'est là, la Source de votre vie
Maintenant et pour toujours »

(Santa Maria, Mater Dei, ora pro nobis).
Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous.

Brice C. Ounisou
Grand Séminaire Saint-Gall, Ouidah

BÉNIN : L'ÉGLISE CATHOLIQUE DEMANDE UNE CHAÎNE DE TÉLÉVISION

(Suite de la page 9)

référence est naturellement l'Immaculée Conception. C'est elle la médiateuse de toutes les grâces, c'est elle qui féconde nos activités, les encourage et les perfectionne.

R. I. C. : Que pouvez-vous dire à l'adresse de tous ceux qui ont témoigné leur soutien au projet dès son officialisation, et quel est votre souhait pour la suite des événements ?



Père Alfonso Maria Bruno : Tout d'abord, je remercie tous ceux qui nous appellent, nous écrivent ou nous rendent visite et nous posent justement la question : « *À quand la télévision catholique ?* » À l'analyse de toutes les réactions enregistrées jusque-là, il est évident qu'il y a une attente et que, déjà, la nouvelle de ce projet a suscité un engouement important au sein d'une grande partie de la population des gens qui même fait spontanément des gestes significatifs. Je les remercie tous, en particulier ceux qui, chaque jour, prient pour cette initiative et font certainement des sacrifices pour son bon aboutissement. Je les invite, avec détermination et courage, à rentrer dans la barque avec nous, sûrs que nous n'avons rien à perdre ; car nous travaillons pour le Seigneur, nous travaillons pour la société. Nous ne visons aucun intérêt personnel. Et c'est ce qui nous donne une grande liberté et une grande détermination dans l'action. J'invite aussi tous les citoyens qui veulent cette chaîne catholique à ne pas baisser les bras, mais à continuer à prier et à lutter avec nous pour l'octroi de ladite fréquence. Notre regretté et inoubliable pasteur Monseigneur Isidore de Souza, qui aurait voulu voir la télévision catholique devenir réalité au Bénin, ne nous oublie pas non plus.

UN CADEAU QUI DURE.
UN CADEAU QUI INSTRUIT.

A UNE CONNAISSANCE,
OFFREZ
UN ABONNEMENT A
"LA CROIX DU BENIN" ;

Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Eglise,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...
- qui...

JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

CAMEROUN : LES ÉGLISES CATHOLIQUE ET PROTESTANTE EN GUERRE CONTRE LES LIBERTÉS SEXUELLES

SÉRIES DE MESURES POUR METTRE FIN AUX DÉVIATIONS »

Les Églises catholique et protestante du nord-ouest du Cameroun partent en guerre contre ce qu'elles appellent les « trop grandes libertés sexuelles dans le pays », qu'elles déploient et condamnent. Elles proposent une série de mesures pour « mettre fin à ces déviations ». L'une d'entre elles, prise par les protestants, visent à interdire aux collaborateurs employés par cette Église d'avoir des enfants hors mariage.

Pour le compte de l'Église catholique, Mgr Paul Verdzeckov, archevêque du diocèse de Bamenda, chef-lieu de la province, a demandé aux familles de son diocèse d'être plus rigoureuses dans l'éducation sexuelle de leurs enfants. Il a déploré les libertés accordées trop souvent aux jeunes dans leurs comportements sexuels.

Le prélat a publié début juillet dernier, une lettre pastorale dans laquelle il dé-

mande aux parents de prendre en main l'éducation de leurs enfants en la matière. Il a aussi interdit les enseignants de la province. Car, selon lui, « sous prétexte d'éducation sexuelle anti-sida, des éducateurs se permettent certaines libertés ».

L'Église protestante a elle aussi pris un train de mesures contre ses employés qui pourraient avoir des enfants hors mariage. Elle a aussi publié, en la même période une lettre circulaire dans laquelle elle met en garde son personnel célibataire. Désormais, les collaborateurs hommes et femmes non mariés de l'Église protestante du pays devront s'abstenir d'avoir des enfants s'ils ne sont pas mariés. Selon la note, ils pourraient être purement et simplement licenciés. « Une grossesse hors mariage n'est plus acceptée dans l'Église », peut-on lire dans la lettre, qui précise que « les enfants ne doivent être nés que dans le cadre d'un mariage légal ».

(apic / ibc / pr)

STOP AUX ESSAIS D'ARMES DES ÉTATS-UNIS

Plus de 200 jours de bombardements chaque année, à toute heure, nuits et jours, sont effectués par la marine militaire des États-Unis dans l'île de Vieques à Porto-Rico. Ces essais d'armes provoquent au sein de la population un pourcentage très élevé de cas de cancer, une destruction des fonds marins, et une pollution de l'environnement. L'Ordre dominicain dénonce une nouvelle fois une violation des droits de l'Homme et soutient les revendications de la population de Porto-Rico pour le départ des troupes de Washington.

Vieques est une île entre l'Océan Atlantique et la Mer des Caraïbes. C'est l'une des municipalités de Porto-Rico, avec environ 9.400 personnes. Elle a été utilisée par les navires des États-Unis et ceux des pays de l'Alliance Atlantique pour faire des tests sur les armes au cours des 60

dernières années. Sur l'île, des essais continus d'armes organisés par la marine dans les bases militaires qu'elle possède sur l'île provoquent de graves maladies parmi les civils, affirment les dominicains et les ONG présentes sur l'île.

Les promoteurs dominicains de « Justice et Paix de l'Amérique du Nord » ont en outre rendu public un communiqué qui demande au gouvernement des États-Unis une intervention rapide pour rétablir les droits de la population dans une zone qui a été en réalité expropriée, en provoquant des dommages graves à l'environnement et aux activités agricoles et de la pêche.

(apic / vd / pr)

LE SAVIEZ-VOUS ?

• Selon des études de scientifiques américains et britanniques, un astéroïde susceptible de provoquer des dégâts sans précédent à une chance sur 60.000 de frapper la Terre le 1er février 2019.

L'astéroïde baptisé 2002 NT2 a été identifié le 5 juillet 2002 par un programme de surveillance astronomique américain, le Linear Observatory installé dans l'État du Nouveau Mexique. Les astronomes américains ont calculé que l'astéroïde, dont le diamètre serait de 2 à 4 km, passera au plus près de la Terre le 1er février 2019, avec un risque théorique qu'il s'écrase sur la planète Terre.

• Selon le rapport sur le développement humain durable 2002 publié par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Bénin est classé 158ème sur 173 pays. Ceci en tenant compte des indicateurs de développement du PNUD basé sur l'espérance de vie, le taux d'alphabétisation, le niveau d'éducation et le revenu par habitant. Notons que l'année dernière, sur 162 pays, le Bénin occupait la 147ème place.

• Toujours selon le dernier rapport du PNUD, dans 130 pays constituant 50 % de la population mondiale, il y aura au mieux le risque d'une croissance insuffisante, au pire une croissance négative dans 52 autres pays.

• D'après les quotas officiels de pétrole publiés par l'organisation des pays exportateurs du pétrole (OPEP), à l'issue de sa dernière réunion ministérielle tenue fin juin 2002, à Vienne ; le Nigeria est autorisé à produire 1.787 millions de barils par jour (mbj). Ainsi, le Nigeria est placé derrière l'Arabie saoudite (7.053 mbj), l'Iran (3.186 mbj), le Venezuela (2.497 mbj) et les Emirats arabes Unis (1.894 mbj). Mais le pays d'Obasanjo est devant le Koweït (1.741 mbj) et la Libye (1.162 mbj).

NOTES

¹¹ Mission de Décentralisation: Réforme de l'Administration, Territorialisation au Bénin (Le guide du vulgarisateur) Cotonou, MISD, mars 2002.

¹² Mission de Décentralisation: Recueil de lois, MISD, Cotonou, mars 2002.

¹³ DOSSOU MON (Samson): les stratégies d'organisation des contre-pouvoirs locaux. Graphe: Nouvelle Ethique-Atelier de formation stratégique, Cotonou, 30 octobre 1999.

¹⁴ Op. cit.

¹⁵ Idem.

Douou J. SÉGLA

ECONOMIE — DÉVELOPPEMENT

LE NEPAD CONTESTÉ PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE AFRICAINE

Comme nous l'annoncions à notre dernière parution, le nouveau plan de Développement dénommé nouveau partenariat pour le Développement Africain (Nepad) court le grand risque de fragilisation. Le colonel Kadafi, l'un des chefs d'État influent du continent l'a boudé. Le chef d'État gambien Yaya Jamed lui a emboîté les pas. Peut-être d'autres suivront. Pendant ce temps, des voix s'élèvent davantage de la société civile pour dénoncer ce plan qui serait un leurre, comme en témoigne cette dépêche de l'agence syria.

Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad), qui servira de programme économique à l'Union africaine, est déjà critiqué voire contesté par des Ong et des syndicalistes africains. Ambiguïté politique, soumission aux pays riches, manque de transparence sont les principales critiques.

Le Nepad, « vague et ambigu », selon le Congrès des syndicats sud-africains (Cosatu). « Un programme d'ajustement structurel fait maison », dénoncent des Ong sud-africaines. « De sérieuses réserves sur les principes, la légitimité, le processus et les résultats du Nepad » ont été émises par un forum de 60 associations africaines réunies pendant le dernier sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Durban, du 29 juin au 11 juillet derniers... Et ce n'est pas fini. Réunies en collectif, sous la bannière de la Conférence de la société civile (Civil Society Indaba) qui organisera un « contre-sommet » de la Terre, fin août, des associations sud-africaines préparent pour le 31 août une grande manifestation à Johannesburg. Leur intention : appeler « toutes les organisations anti-impérialistes » à dénoncer, en plein sommet de la Terre, la mondialisation, les privatisations et la dette, de même que, pour la première fois, le Nepad.

Manifestement, le "Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique" ne fait pas l'unanimité en Afrique. Né l'an dernier de la fusion du plan Oméga du chef de l'État sénégalais Abdoulaye Wade et du Programme du

millénaire africain (Map) de son homologue sud-africain Thabo Mbeki, ce vaste programme n'a, pourtant, d'autre but que de faire décoller l'économie africaine. Il s'appuie sur l'intégration économique du continent et une assistance financière qui se ferait sur de nouvelles bases : des investissements étrangers en échange du respect des principes de « bonne gouvernance » politique et de transparence dans les affaires.

PERPLEXITÉ SUR LA « BONNE GOUVERNANCE ».

« C'est toujours la même chose, s'enflamme la journaliste et syndicaliste zimbabwéenne Eunice Mafundikwa. Des technocrates assis dans leur bureau tirent des plans sans tenir compte de la réalité ». Présente à Durban pendant le 38^e sommet de l'OUA devenue UA, cette militante de l'Ong zimbabwéenne Afrodad (African Forum & Network on Debt and Development) faisait partie d'un petit groupe de représentants de la société civile, pour la plupart des syndicalistes, venus de toute l'Afrique pour s'élever contre le Nepad. « Sous prétexte de prendre en mains notre destin, nos dirigeants se plient sans discuter au libéralisme, à la dette, promettent la bonne gouvernance sans que la parole ne soit jamais suivie d'actes », s'est insurgé Chachage Seithy Chachage, un universitaire tanzanien. Dernier exemple en date : la réélection contestée de Robert Mugabe au Zimbabwe. « Les sanctions prises par l'Europe et les Etats-Unis contre Robert Mugabe et ses ministres ont indigné l'OUA, mais plus personne ne parle aujourd'hui des conséquences désastreuses, pour 14 millions de personnes, de la politique poursuivie par son gouvernement », a regretté Eunice Mafundikwa.

Les objectifs affichés de « bonne gouvernance » laissent d'autant plus perplexes que le Nepad, méconnu en dehors des cercles de ses principaux promoteurs — Abdoulaye Wade, Thabo Mbeki, le Nigérian Olusegun Obasanjo et l'Algérien Abdelaziz Bouteflika — comporte une dimension politique importante. « Le principal handicap du Nepad tient au fait qu'il soit la chose

des présidents, explique Mohau Phoko, un syndicaliste sud-africain. Il est suspect de ne servir qu'à la publicité internationale de l'un ou de l'autre ». Les frictions entre les présidents sénégalais et sud-africains, perceptibles à Durban sur la question de la reconnaissance ou non du nouveau président malgache, Marc Ravalomanana, risquent à tout moment d'entraver la mise en œuvre du Nepad, s'inquiètent par ailleurs certains représentants de la société civile.

Si ce nouveau partenariat irrite autant, c'est surtout parce qu'il vient d'en haut. Il a été adopté comme plate-forme économique par la nouvelle Union africaine, sans aucune consultation préalable, ni avec les Ong ni avec les syndicats. Or, cette entité remplace désormais l'OUA par un système calqué sur l'Union européenne, avec création, à terme, d'un marché commun, d'une banque centrale et d'une monnaie commune. Aussi le Forum des Ong africaines, qui s'est tenu en marge du sommet de Durban, a-t-il appelé le secrétariat du Nepad, basé en Afrique du Sud, à « organiser une campagne de publicité, à traduire les documents concernant le Nepad dans le plus grand nombre de langues africaines, et à lancer un processus de consultation aussi large que possible ».

L'autre critique adressée à ce programme tient à l'écho qu'il a cherché lors du dernier sommet du G8, en juin dernier à Kananskis (Canada). En demandant le feu vert des pays riches et en n'obtenant que des promesses limitées - quelque 60 milliards de dollars d'aide - les chefs d'Etat africains ont donné l'impression que l'Afrique, au lieu de prendre son destin en mains, les tendant encore une fois.

« Plusieurs Ong estiment que le G8 ne nous a offert que des miettes, a répondu à Durban Kwezi Amoako, économiste ghanéen et secrétaire général de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Il n'y a pourtant pas lieu d'être découragé ou déçu. En effet, le Nepad vise avant tout à ce que l'Afrique s'approprie son développement, le prenne en mains, en rende compte et en soit tenue responsable. L'objectif du Nepad n'est pas de quérir davantage ». Quoiqu'il en soit confiait à Durban un ministre africain de l'Économie et des Finances, sous couvert de l'anonymat : « jamais le Nepad n'a autant intéressé, y compris ses détracteurs, que depuis qu'il est concrètement question d'argent ».

SAULNIER (PIERRE) :

NOMS DE NAISSANCE,
CONCEPTION DU MONDE ET SYSTÈME DE VALEURS CHEZ LES GUN AU SUD-BENIN

Madrid, Société des Missions Africaines, 2002, 333 p.

Pierre Saulnier appartient à la Société des Missions Africaines de Lyon.

Il a servi pendant plusieurs années en République du Bénin où, en esprit curieux, il a effectué auprès des populations de nombreuses recherches approfondies. C'est de cette vaste investigation qu'est issu en 1976 un mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales à la Sorbonne.

L'ouvrage agréablement présenté est articulé autour de huit chapitres :

chapitre I : Le système anthroponymique en milieu gun ;

chapitre II : Présentations linguistiques des anthroponymes ;

chapitre III : L'homme, la vie, le destin ;

chapitre IV : La famille et la fécondité ;

chapitre V : Le monde numineux ;

chapitre VI : Le monde spatio-temporel ;

chapitre VII : La mort et les morts ;

chapitre VIII : L'homme, son entourage et les événements de la vie.

Ce plan très détaillé a permis à Saulnier de faire pour la première fois le tour d'horizon de cette question dont l'importance en milieu gun a été correctement mise en valeur.

Loin d'être une œuvre de compilation, cet ouvrage apparaît comme une somme : tour à tour ethnologique, anthropologique et linguistique, il est également utile à l'historien désireux de connaître certains faits de mentalité en rapport avec la vie quotidienne des populations qu'il étudie.

Par ailleurs, un index abondant et détaillé de 28 pages facilite grandement la consultation de ce précieux outil de connaissance et de travail. Malgré les efforts énormes et soutenus pour une saisie interne des réalités, la traduction de quelques mots et expressions gun est restée approximative. Cela n'enlève rien à ce travail consistant et méticuleux, entrepris avec sérieux et amour, ainsi qu'un profond respect des cultures étudiées.

Félix A. IROKO

CONNAISSEZ-VOUS
L'IMPRIMERIE NOTRE-DAME
01 BP : 105 • Tél. (229) 32-12-07
Fax (229) 32-11-19
Email : lacroixbenin@excite.com
203, Rue des Missions sisé
derrière l'église Saint-Michel ?
L'ESSAYER,
C'EST L'ADOPTER !



Thandi Sam